

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
19 Octobre 2018**

**OBJET : Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires - CPER 2015-2020.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à l'Etat, pour le compte de l'OPPIC, une subvention de 2 000 000 € pour la construction de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires dont le coût global a été arrêté à 49 773 000 € Cette opération est inscrite dans le CPER 2015-2020,
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport,
- d'approuver les projets de convention-cadre et de convention d'application joints au rapport et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à les signer.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**